

trouver un métier ou un emploi dans l'industrie. D'autre part, il était peut-être aussi trop jeune pour se retirer.

Le crédit agricole, qui a permis le remembrement des terres dans l'espace de 20 ans, a eu des répercussions profondes en ceci qu'il a contribué à dépeupler les Prairies rurales. Dans ma propre région, d'après le dernier recensement, la population est tombée de 5,000 âmes environ entre 1961 et 1970. Compte tenu de l'importance des villages et des villes qui s'y trouvent, aussi bien dire que la population rurale a diminué de façon draconienne. Il ne faudrait peut-être pas en imputer entièrement le blâme au crédit agricole, car le fusionnement des écoles situées à des milles de distance dans le village ou la ville a également eu une profonde répercussion. Il y a eu aussi d'autres faits de moindre importance, notamment la fermeture de petits bureaux de poste, la construction d'hôpitaux dans les localités plus étendues où les gens âgés à leur retraite peuvent plus facilement obtenir des services médicaux. Tous ces faits et de nombreux autres encore ont eu une profonde répercussion sur la population rurale dans les provinces des Prairies. Je suis persuadé qu'il y aura de nombreuses divergences de vues à ce sujet et qu'on se demandera si la chose est avantageuse.

• (1510)

D'après ce que j'ai pu constater dans les régions rurales des Prairies, le crédit agricole a permis de regrouper les terres et apparemment d'accroître leur productivité. Toutefois, il a créé un problème social important. Sans crédit agricole, il aurait quand même fallu remembrer les terres dans les régions céréalières, mais le recours au crédit agricole en a hâté le processus. Le crédit agricole n'est pas aussi avantageux qu'il aurait pu l'être. Cela est attribuable au fait, je crois, que l'agriculture n'est pas une industrie monolithique telle que l'industrie des pâtes et papiers, l'exploitation minière et ou certaines industries de fabrication. Elle est composée de nombreuses petites unités économiques relativement peu importantes. Elles varient entre quelques acres et des milliers d'acres.

La ferme familiale assure le gîte et le couvert à nombre de gens. Il vaut la peine de noter que des fermes relativement petites, mesurant un quart ou un demi-mille carré, assurent à des cultivateurs un niveau de vie comparable à maints égards à celui de voisins dont l'exploitation est beaucoup plus grande et apparemment bien plus productive. La raison semble en être que la ferme plus grande perd beaucoup d'efficacité et de productivité à cause des frais qui sont plus élevés. Cela pourrait indiquer que pour un cultivateur qui devient plus productif ou augmente la superficie de sa terre en gardant le même nombre d'employés, celui qui quitte sa terre gravite un échelon de plus en se faisant minotier en ville ou bien grossiste ou détaillant dans l'alimentation. Les statistiques révèlent que le nombre des intermédiaires entre le cultivateur et le consommateur demeure assez constant et représente environ 30 p. 100 des travailleurs. Un des usages possibles les plus importants du crédit agricole, c'est que les prêts atteindraient des montants si élevés qu'ils équivaldraient à une subvention aux cultivateurs qui agrandissent leur exploitation en achetant les terres de leurs voisins plus âgés. Si le crédit agricole devient une subvention, le sort des cultivateurs ne s'en trouvera pas pour autant amélioré.

On trouve dans le *Co-operator* du Manitoba, numéro du 3 juin 1971, un éditorial intéressant, intitulé «Dubious Objective?» et portant sur les constatations de Charles L. Schultze de la Brookings Institution des États-Unis. On y

fait état des effets du programme américain de soutien des prix agricoles sur l'économie agricole, mais ces constatations pourraient s'appliquer à bon nombre de programmes mis en œuvre ou projetés dans notre pays. M. Schultze démontre qu'il est difficile, voire impossible, pour le programme américain de soutien des prix agricoles de relever le rendement que les cultivateurs tirent de leur travail et de leur investissement au point de le rendre égal à ce qu'ils pourraient gagner dans une entreprise non agricole.

L'économiste de Brookings a constaté qu'en fin de compte les programmes de subventions aux agriculteurs, qui portent actuellement sur les denrées agricoles, ont tendance à favoriser les cultivateurs comme propriétaires de terrains plutôt qu'à titre d'exploitants. Trop d'agriculteurs, semble-t-il, se contenteront d'un gain moindre que paritaire et continueront quand même leur exploitation. M. Schultze a écrit, et je cite:

Si c'est vrai, alors tout effort pour augmenter le revenu en vertu d'un programme de soutien des prix entraînera une hausse dans la location des terres, hausse qui sera graduellement capitalisée en des prix encore plus élevés...

Ces prix étant ainsi augmentés, le calcul subséquent du revenu paritaire révélera que les programmes de soutien des prix n'ont pas amélioré les rapports entre les revenus réel et paritaire, puisque le taux paritaire appliqué à des prix plus élevés pour les terres pousse le taux de revenu paritaire en proportion de la hausse dans le revenu réel.

En principe, lorsqu'il existe un programme de soutien des prix, les propriétaires de la première génération touchent des bénéfices sous forme de gains en capital au moment de la vente de la terre. Ceux de la deuxième génération en perdent une bonne partie à cause des frais fixes. Si les soutiens de prix ou les subventions sont retirés ou réduits, ces gens essayeront de lourdes pertes lorsqu'ils doivent acquitter des frais fixes appréciables sous forme d'intérêts hypothécaires. Ce que disait l'économiste c'est que, là où l'on accorde des subventions, celles-ci sont loin d'avoir l'effet voulu en raison de la conclusion fondamentale selon laquelle la plupart des agriculteurs acceptent de leur propre travail un rendement inférieur au pair afin de demeurer dans l'agriculture.

Le crédit agricole offre peut-être bon nombre d'avantages, mais, apparemment, il présente aussi de graves dangers. La plus grande responsabilité incombe peut-être au fonctionnaire de la Société du crédit agricole qui doit décider si un individu particulier obtiendra un prêt. Une des plus importantes décisions qu'il aura à prendre sera de déterminer si une exploitation agricole particulière constituera ou non une entreprise rentable et si le crédit agricole fera croître le passif de l'entreprise. De toute évidence, voilà une décision extrêmement difficile, parce que ce qui constituait manifestement une entreprise agricole rentable en 1966 ne l'est plus de façon aussi patente aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'industrie du grain, le crédit agricole tend à assurer l'expansion de la moyenne entreprise, sans agrandir la petite. C'est peut-être que, la petite entreprise ne pouvant produire le capital initial, le fonctionnaire du crédit agricole entretient des doutes quant aux talents de gestionnaire du cultivateur. Le fonctionnaire doit rendre des décisions et souvent, consentir des prêts à des agriculteurs assez jeunes. Malheureusement, nombre d'entre eux n'ont pas encore acquis les qualités ou les talents de gestionnaire voulus pour faire face à des circonstances nouvelles, par exemple, une baisse de prix imprévue ou une récolte manquée. De plus, le jeune agriculteur, ou